

# Bulletin-Info

Juillet – Août 2010  
Volume 14, Numéro 3

## Dans ce numéro

- 1** Nouveau membre  
Tournoi de golf de l'APMLQ
- 2** Congrès 2010  
CSST - Nouveau mode de paiement  
Permis spéciaux – Pneus simples à bandes larges
- 3** Attestation de conformité  
Nouvelle définition véhicule lourd
- 4** À vendre  
Équité salariale  
Politique d'évaluation (PECVL)

Bur. : 418-650-1877  
Bur. : 800-268-7318  
Fax : 418-650-3361  
Courriel : [apmlq@videotron.ca](mailto:apmlq@videotron.ca)  
Site Web : [apmlq.com](http://apmlq.com)

## APGQ

L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE GRUES DU QUÉBEC

## RLVQ

REGROUPEMENT DES LOUEURS DE  
VÉHICULES DU QUÉBEC



## NOUVEAU MEMBRE

### Membre associé

OpéraSoft  
Membre # 1715  
324, chemin du Tour  
Laval (Québec)  
H7Y 1M3  
Tél. : 450-241-6262

# Bienvenue !

## 15<sup>ème</sup> édition du tournoi de golf des membres associés

Le tournoi de golf des membres associés en sera à sa quinzième édition et le succès de l'événement est grandissant d'une année à l'autre. Le Tournoi 2010 se tiendra vendredi, le 10 septembre 2010 au Club de golf de Rivière-du-Loup.

Réservez votre agenda car le succès de l'événement repose sur votre nombreuse participation. Cette année, l'APMLQ remettra, avec chaque inscription, un montant de 25.00 \$ à l'organisme caritatif « Les Diabétiques - Amis du KRTB



Nous vous attendons en grand nombre.

**REMORQUES LEWIS**  
499, chemin du Grand Rang  
La Présentation, St-Hyacinthe (Québec)  
J0H 1B0  
Tel. : (450) 796-5656  
Fax : (450) 796-5609  
Sans frais : 1-877-796-5656  
Info@remorqueslewis.com  
<http://www.remorqueslewis.com>

**Jacques Lewis**  
Président

CARGOS FERMÉS DE TOUTES DIMENSIONS  
PETITES REMORQUES  
BENNES BASCULANTES  
BOTTOM DUMP  
REMORQUES DROITES  
TÉLÉSCOPIQUES  
SURBAISSÉES  
FARDIERS

**REMORQUES  
LEWIS**



## Congrès 2010 - Photos

Suite au 44<sup>ème</sup> Congrès annuel de l'APMLQ qui s'est tenu les 23 et 24 avril 2010 au Fairmont Mont Tremblant, des photos et 1 vidéo sont disponibles aux adresses suivantes :

<http://picasaweb.google.com/105456809643773842012/ApmlqFarwest2010#>

<http://www.youtube.com/watch?v=i2EJp9pan4>

Celles-ci vous rappelleront de beaux et bons souvenirs !! Bon visionnement !!



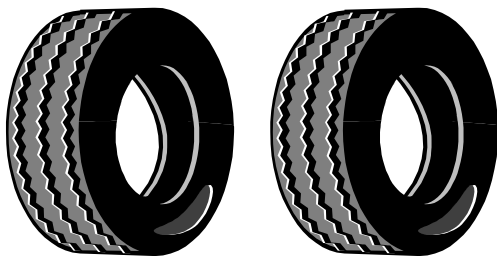
### CSST

#### Nouveau mode de paiement 1<sup>er</sup> janvier 2011

En juin 2009, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 35 qui comportait des ajustements à la Loi sur la Santé et la sécurité du travail (LSST) et à la Loi sur les Accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, un nouveau mode de paiement de la prime d'assurance sera en vigueur. Les employeurs devront effectuer des versements périodiques à Revenu Québec à la même fréquence que les versements de leurs retenues à la source. Le montant du versement sera calculé à partir des salaires versés pendant la période.

La CSST offre aux entreprises des séances de formation/information ou de la documentation. Vous pouvez contacter le bureau local de la CSST pour plus de détails.



#### Révision des coûts des permis spéciaux pour l'utilisation des pneus simples à bande large

Un bulletin Info-camionnage a été diffusé vendredi le 18 juin 2010 concernant la révision des coûts des permis spéciaux pour l'utilisation des pneus simples à bande large. À la suite d'une révision de son programme, le MTQ a décidé de réduire dès maintenant le coût du permis spécial à 10 \$. Les permis déjà délivrés demeurent actifs. Des modalités de remboursement sont prévues pour les permis qui sont valides au-delà du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le bulletin Info-camionnage accessible par Internet à l'adresse suivante:

<http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/camionnage/info-camionnage/030208.pdf>

#### **ASSURANCES MICHEL BROSSEAU Ltée**

Cabinet de Services Financiers

Vincent Fréchette, FPAA, C.d'A.Ass.  
Vice-président exécutif  
Courtier en assurance de dommages

5665 Royalmount, Suite 200  
Ville Mont-Royal  
(Québec) H4P 2P9

Téléphone : (514) 288-9141  
Sans frais : 1 (800) 361-0610  
Télécopieur : (514) 288-9824  
Cellulaire : (514) 953-9719  
Courriel : vfrechette@ambinc.ca



## Attestation de conformité du Ministère du Revenu du Québec « Pas de contrat du Gouvernement Québécois sans ce document »

Tel que mentionné dans notre dernier Bulletin-Info, des modifications réglementaires en matière d'adjudication de contrats de construction, de services et d'approvisionnement sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Toute entreprise, ayant un établissement au Québec, devra joindre à sa soumission, pour tout appel d'offres DE PLUS DE \$25,000 publié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, une attestation du ministère du Revenu du Québec liée à la conformité fiscale des entreprises. L'absence de ce document entraînera systématiquement le rejet de la soumission. Cette attestation doit être délivrée par le MRQ au cours des 90 jours précédant la date limite de réception des soumissions.

Cette attestation indique que l'entreprise a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales du Québec et qu'elle n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du MRQ.

Les soumissionnaires devront donc s'assurer de joindre cette attestation avec leur soumission et de vérifier qu'elle a bien été émise au cours des 90 jours précédant la date limite de réception des soumissions.

Vous pouvez consulter le site Internet de Revenu Québec à [www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/) qui a mis en place un service en ligne.

Compte tenu de l'importance de ce changement législatif, une période de transition a été mise en place jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2010. L'obligation de fournir l'attestation est de rigueur mais certaines modalités sont assouplies pendant cette période de transition.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter au (800) 268-7318 (sans frais).

---

### Nouvelle définition de véhicule lourd

Des modifications réglementaires et administratives sont toujours en cours afin de mettre en vigueur, à l'automne 2010 (date exacte à confirmer), la nouvelle définition de « **véhicule lourd** ». Le poids nominal brut du véhicule de 4,500 kilos remplacera alors la masse nette de 3,000 kilos.

Il est très important de souligner que l'adoption d'une nouvelle définition de « **véhicule lourd** » reposant sur le poids nominal brut des véhicules (PNBV) n'implique aucun changement en ce qui concerne l'immatriculation des véhicules, tant du côté des remorques que des véhicules motorisés. Tous les véhicules garderont les mêmes plaques et le prix de l'immatriculation ne sera pas affecté par ce changement. L'immatriculation des véhicules continuera à reposer sur leur masse nette ou sur leur nombre d'essieux.

De plus, il est important de noter que l'entrée en vigueur de la nouvelle définition de « **véhicule lourd** » n'aura également pas d'incidence sur les permis de conduire. Toutes les personnes pourront continuer à conduire les mêmes véhicules avec les mêmes permis de conduire. Contrairement à la rumeur qui circule, les entreprises n'ont pas à craindre que leurs employés ne puissent plus conduire les véhicules qu'ils conduisent actuellement.

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à nous contacter au 1-800-268-7318.



**Bandes "D", drapeaux  
et étiquettes**

Disponibles au bureau de l'association

**Bandes "D" autocollantes**

45.00 \$/ch

Transport (poste régulière) 5.00\$

**Bandes "D" sur panneau d'aluminium**

95.00 \$/ch.

Transport par camion collect

**Drapeaux**

5.75 \$/ch.

**Étiquettes autocollantes en vinyle classe 3,  
4" X 4"** (pour réservoir de moins de 450 litres)  
à 0.75\$/ch. ;

**Plaques autocollantes classe 3, #1202 en vi-  
nyle, 10 3/4" X 10 3/4"** (pour réservoir entre  
450 et 2000 litres) à 6.25\$/ch.

Pour commander :

Site Web : [www.apmlq.com](http://www.apmlq.com)

Tél. : 1-800-268-7318

\* commande minimum de 10.00 \$

**Équité salariale**

**Date butoir : 31 décembre 2010**



Nous vous rappelons que toutes les entreprises de 10 salarié(e)s et plus ont jusqu'au 31 décembre 2010 pour se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'équité salariale.

La Commission sur l'équité salariale met à la disposition des entreprises visées un logiciel pour les aider. Cet outil est disponible sur son site Internet à l'adresse suivante : [www.ces.gouv.qc.ca](http://www.ces.gouv.qc.ca)

Informez-vous, la date butoir arrive vite!!!

**Politique d'évaluation et du Programme d'excellence  
des conducteurs de véhicules lourds.**



Vous trouverez ci-joint le nouveau bulletin d'information à l'intention des PECVL. Ce bulletin d'information traite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la **Politique d'évaluation et du Programme d'excellence des conducteurs de véhicules lourds**. Il traite également de la mise en place d'une période d'information auprès des conducteurs considérés à risque. Cette période d'information s'échelonne du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La mise en place de cette encadrement pour tous vos conducteurs représente une étape importante pour accroître l'imputabilité des conducteurs de véhicules lourds au Québec. Assurez-vous que vos conducteurs sont au fait de cette nouvelle réglementation.

